

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Dienville
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

Date de la convocation : 10 septembre 2021

Date d'affichage : 10 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Claude LARGE, maire.

Présents : AGRAPART Magalie, ASSIER Roger, BOURCIER Céline, CARTIER Isabelle, COQUIN Mélisandre, LARGE Claude, MAILLARD Francis, PAILLEY Régis, PETIT Catherine, RAVIER Sébastien, TABOURET Nathalie, VERHAEGEN Yannick, VINZENT Franck

Représentés : DOYEN Florence par CARTIER Isabelle

Absent excusé : DUPONT Bruno

Secrétaire : VINZENT Franck a été nommé secrétaire de séance

Approbation du PV du Conseil de juillet 2021

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

D2021_58 - Réseau Assainissement : choix des entreprises suite à appel d'offres

Monsieur Le Maire rappelle qu'un appel d'offres avait été lancé le 29 Juillet 2021 pour des travaux de réhabilitation du réseau Assainissement.

Au vu des critères de notation dans le règlement de consultation, il en ressort que les entreprises retenues sont :

- Entreprise POIRIER pour le lot n° 01 : Travaux de réhabilitation avec ouverture de tranchée pour un montant de 305 938.14€ TTC.
- Entreprise TERIDEAL SEIRS TP pour le lot n° 02 : Travaux de réhabilitation sans tranchée pour un montant de 87 744.00€ TTC.
- Entreprise SNAVEB SAS pour le lot n° 03 : Contrôle des réseaux pour un montant de 20 575.68€ TTC.
- Entreprise SOCOTEC pour le coordonnateur sécurité pour un montant de 2 160.00€ TTC.
- Entreprise CSTB pour les contrôles techniques pour un montant de 15 120.00€ TTC.

Toutefois, Mr le Maire précise que la Commune ne pourra s'engager d'une manière définitive sur ces travaux, qu'en fonction d'un certain niveau d'obtention des subventions.

Loi de transformation de la fonction publique-régime des 1 607 heures

Monsieur le Maire explique que la Commune applique déjà le régime des 1 607 heures de travail annuel pour ses agents. Il n'y a donc pas lieu de délibérer sur ce point.

Zone de revitalisation de commune rurale "ZORCOMIR"

Monsieur le Maire informe que la Commune se trouve en zone de revitalisation rurale. Il n'est donc pas possible de faire partie du dispositif ZORCOMIR (zone de revitalisation des commerces en milieu rural). La Commune ne peut pas être dans les deux dispositifs. Il n'y a donc pas lieu de délibérer sur ce point.

D2021_59 – ONF – coupes de bois – inscription à l'état d'assiette 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022
- 2 – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues
- 3 – Laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois **sur pied**, la commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

Mode de délivrance des bois d'affouage

Le Conseil Municipal décide de répartir l'affouage : par foyer

Décide que la délivrance se fera : sur pied

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. PAILLEY Régis ; M. ASSIER Roger ; M. DUPONT Bruno

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

D2021_60 – Accessibilité Boulangerie

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place et d'accessibilité de l'Eglise, les travaux englobent également l'accessibilité de la Boulangerie HARDY, Avenue Paul Girard.

A ce titre, Mr le Maire rappelle qu'il a envoyé un courrier à la Boulangerie HARDY afin de solliciter une participation de sa part à hauteur de 3 433 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette demande de participation faite à la Boulangerie HARDY pour l'accessibilité de la Boulangerie,
- **CHARGE** le Maire de procéder au recouvrement de cette participation.

D2021_61 – Bons d'achat pour un agent TIG

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a recruté pour le mois d'août 2021 un agent technique dans le cadre d'un contrat TIG (travail d'intérêt général). Il souligne que cet agent a donné toute satisfaction et propose de le récompenser en lui offrant 150€ en 3 bons d'achat de 50€, pour couvrir ses frais de déplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'établissement de 3 bons d'achat de 50€ pour cet agent TIG.

D2021_62 – Cotisation Association Dienville Santé

Monsieur le Maire rappelle que trois membres du Conseil Municipal font partie de l'Association Dienville Santé (Mr LARGE Claude, Mme CARTIER Isabelle et Mr PAILLEY Régis). La cotisation à cette association est de 20 € par membre ; ce qui représente 60 € à verser chaque année à l'Association Dienville Santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser cette cotisation d'un montant de 60 € à l'Association Dienville Santé

D2021_63 – Xdemat : rapport de gestion 2020

Monsieur le Maire explique que, grâce à la société SPL-Xdemat, les services administratifs de la Mairie bénéficient d'outils informatiques de dématérialisation, tels que Xmarchés, Xconvoc, Xactes, Xparaph... La Société SPL-Xdemat demande au Conseil d'examiner et d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration 2020.

Après examen, le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de gestion 2020 du Conseil d'administration et de donner acte à Mr le Maire de cette communication.

D2021_64 – Adoption de la nomenclature comptable M57 au 01/01/2022

Monsieur le Maire signale que les communes de moins de 3 500 habitants vont être soumises à des obligations budgétaires et comptables à partir du 1^{er} Janvier 2022, se traduisant par l'adoption du nouveau référentiel « M57 abrégé » en remplacement du « M14 ». Ce changement de référentiel budgétaire et comptable nécessite une délibération de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'adopter le nouveau référentiel budgétaire et comptable « M57 abrégé » à partir du 1^{er} Janvier 2022 en remplacement du « M14 ».
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe :

- o Lotissement « Clos de Rizaucourt » : les travaux sont en cours de réalisation. 9 terrains à bâtir sont proposés à la vente.
- o Plan vigipirate : toujours d'actualité.
- o Eclairage de l'Eglise : pose d'ampoules LED pour la mise en valeur de l'Eglise ; essais programmés prochainement.
- o Travaux de la Place et de l'accessibilité de l'Eglise : les élus ont d'excellents retours de la part des Dienvillois concernant ces travaux qui se poursuivent dans de bonnes conditions.
- o Vantaux de l'Eglise : les travaux de maçonnerie au niveau des vantaux de porte sont faits. Les portes seront en travaux fin septembre.

TOUR DE TABLE :

 **Isabelle CARTIER :**

- Octobre Rose : La Ligue contre le Cancer nous propose de vendre des « goodies » dans les lieux publics de la Commune et commerçants. La Commune a donné son accord. De l'éclairage rose et des affichages seront faits au niveau de la Mairie pour signaler les actions « Octobre Rose ».
- Sortie KAYAK – nettoyage de rivière : Le Camping Le Colombier organise le 18/09/2021 une nouvelle édition de nettoyage de la rivière en kayak, ouvert à tous.

- Application MAELIS : La Commune adhère à un nouveau moyen de communication via une application téléchargeable sur les téléphones mobiles ou les ordinateurs. Cette application est gratuite et accessible à tous. Un flyer sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres.
- La Commission Communication se réunira le 27/09/2021.
- La Commission Animations-Festivités se réunira également le 27/09/2021.

 **Régis PAILLEY :**

- Travaux effectués par la CCLC (Communauté de Communes) :
 Panneau lumineux : branchement en direct sur l'électricité et non sur batterie pour un coût de 241.68€TTC.
 Gymnase : un câble a été rattaché dans la trappe de désembuage pour un coût de 96.00€ TTC.

 **Catherine PETIT :**

- Football : Le Club de Hand de Brienne-le-Château a demandé si un créneau serait disponible sur Dienville pour la pratique de Football. Malheureusement, le créneau demandé du mercredi soir n'est pas possible. Les personnes intéressées par cette activité peuvent aller au COSEC de Brienne le mardi de 20h à 21h.
- Point d'apport volontaire Rue du Val : L'aménagement végétal autour des bennes va être réalisé prochainement.

 **Francis MAILLARD :**

- Traçage au sol de la voirie : pour un coût de 1 410 € HT restant à faire, il faut voir les priorités.
- Demande d'un Dienvillois pour acheter la benne hydraulique non utilisée par la Commune ; voir quel prix de vente peut-on proposer.
- Les pavés de la Halle et les anciennes bordures ont été démontés : voir si cela peut être revendu ou réutilisé ailleurs.

 **Roger ASSIER :**

- Ponctuellement, certains containers-poubelles ne sont pas ramassés. Ne pas hésiter à contacter le SIEDMTO au 03.25.41.08.03

 **Yannick VERHAEGEN :**

- Voir pour l'entretien du chemin le long du Stade car le passage devient difficile pour les engins agricoles.

 **Magalie AGRAPART :**

- Voir pour l'entretien des arbres Avenue Jean Lantz car des branches cassées ont endommagé des clôtures.

 **Céline BOURCIER :**

- Suite aux inondations, les arbres le long de la rivière sont en mauvais état. Il est proposé de faire un état des lieux et d'effectuer un nettoyage.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h40.

**Fait à DIENVILLE, les jours, mois et an susdits
 Le Maire, Claude LARGE**

